



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### LE PRÉFET CONDAMNE L'INVASION DES LOCAUX DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE A PAU PAR DES SYNDICATS AGRICOLES

à Pau, le 8 juin 2023

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques condamne l'invasion ce matin des locaux de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Pyrénées-Atlantiques par les syndicats Confédération Paysanne, ELB et MODEF.

Vers 10H30 ce matin, une trentaine d'adhérents de ces organisations s'est introduite de force dans les locaux de la DDPP à Pau.

Leur revendication portait sur la gestion de la grippe aviaire, sujet pour lequel ils exigeaient d'être reçus sans délai par le préfet des Pyrénées Atlantiques.

En dépit de ce mode opératoire, ce dernier a accepté, dans un souci d'apaisement, de recevoir une délégation en fin d'après-midi (19h), en contrepartie d'une évacuation volontaire et immédiate.

Cette proposition ayant été refusée, le représentant de l'État a été contraint de faire évacuer les locaux administratifs par la force publique aux alentours de 12H30.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques souhaite témoigner de son soutien aux agents de la DDPP, qui sont mobilisés depuis des années, avec professionnalisme, aux côtés des éleveurs face à l'influenza aviaire.

Il réprovoque la méthode utilisée ce matin, alors qu'il s'est toujours montré présent et disponible, avec les équipes de l'État, pour travailler avec la profession, dans toute sa diversité, sur ce sujet difficile.

Il appelle à retrouver les voies d'un mode de fonctionnement normal entre les organisations syndicales concernées et l'État, pour lutter ensemble contre la grippe aviaire.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

---

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    